Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **14 (1922)**

Heft 9

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Berne, septembre Quatorzième année 1922 — **N° 9**

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Abonnement: 5 fr. par an
Pour l'Etranger: Port en sus
Abonnem. postal, 20 cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'Union syndicale suisse, Berne
Téléphone 3168 ○ ○ ○ **Kapellenstrasse 8** ○ ○ ○ Compte de chèques N° III 1366
Paraît tous les mois

○ Expédition et administration: ○
Imprim. de l'Union, Berne
○ ○ ○ ○ Kapellenstrasse, 6 ○ ○ ○ ○

SOMMAIRE: Pages

1. Rapport sur l'activité de la Fédération syndicale internationale 69
2. Au sujet du problème des chômeurs 70
3. Politique sociale 71
4. Notes 72
5. Dans les fédérations suisses 73
6. Au Bureau international du travail 74
7. Mouvement syndical international 75
8. Situation du chômage à fin juillet 1922 76

Rapport sur l'activité de la Fédération syndicale internationale

La Fédération syndicale internationale rapporte sur son activité dans les années 1919, 1920, 1921 en une forte brochure de 128 pages. Nous extrayons de cet intéressant rapport les faits que voici:

Les centrales syndicales nationales des pays suivants sont affiliées à la F. S. I. à fin 1921: Belgique, Bulgarie, Danemark, Allemagne, France, Grèce, Grande-Bretagne, Italie, Yougoslavie, Lettonie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Autriche, Pologne, Suède, Suisse, Espagne, Tchécoslovaquie, Hongrie, Canada, Argentine, Pérou, Amérique du Sud, soit celles de 25 pays avec un effectif total de 23,904,000 membres.

Les principales associations syndicales d'Europe, à l'exception de la Russie, sont donc affiliées. Quant à l'Amérique, malgré sa participation au congrès constitutif d'Amsterdam, elle reste à l'écart. Il en est de même des syndicats australiens.

Le rapport donne les raisons de l'abstention des Américains. Des correspondances échangées entre le bureau de la F. S. I. et Gompers, président de la Fédération américaine, il ressort que les cotisations sont trouvées par elle trop élevées (25 fr. pour 1000 membres et par an), et qu'elle craint d'autre part pour son autonomie en donnant son adhésion.

Le travail de la F. S. I. est devenu si considérable depuis son début, que le bureau d'Amsterdam occupe maintenant 40 personnes et qu'il fallut faire l'acquisition de deux maisons pour y installer les bureaux nécessaires. Le bureau se subdivise en différents services: Correspondance, traduction, édition d'une revue et d'un service de presse. Ces dernières paraissent en français, anglais et allemand et sont distribuées dans le monde à plus de 1000 exemplaires.

Une des activités essentielles du bureau consiste à maintenir les relations avec les secrétariats professionnels internationaux, parmi lesquels 29 adhèrent à la F. S. I. Le bureau était composé durant le dernier exercice de cinq collègues. Appleton (Angleterre) fut le 1er président; sa fonction n'était pas permanente. Il résilia sa fonction à fin 1920 déjà parce qu'il n'était pas d'accord avec la tactique de la F. S. I. Il écrivit dans sa lettre de démission: « Si j'avais su que mon élection à la présidence devait impliquer pour moi la reconnaissance du socialisme, ou de n'importe quel autre «isme», j'aurais refusé énergiquement cette nomination. » Nous ne citons ces lignes que pour montrer combien il serait erroné que de vouloir donner quelle estampille de parti politique que ce soit à notre mouvement syndical.

Appleton fut remplacé à la présidence par Thomas, le leader anglais des cheminots. Le bureau comprenait en outre des deux secrétaires Oudegeest et Fimmen les camarades Jouhaux (Paris), et Mertens (Bruxelles). Il s'est réuni, en moyenne, une fois par mois. Le comité formé du bureau et d'un représentant pris dans neuf pays différents, fut convoqué deux fois par an pour traiter les affaires de l'Internationale. Cette institution est évidemment lourde à manier et coûte cher; mais il n'est guère possible, dans les cirsconstances actuelles, de constituer un bureau uniquement de camarades pris dans un seul pays. Il lui manquerait l'autorité nécessaire pour trancher des questions parfois fort délicates.

Une des activités essentielles de la F. S. I. se déploya dans le domaine de la législation du travail. Les clauses du chapitre 13 du traité de Versailles a placé cette importante question au premier plan des préoccupations ouvrières. Elles sont issues des décisions de la Fédération syndicale internationale prises dans ses congrès internationaux de Leeds 1916, Berne 1917 et 1919. Ce chapitre 13 est devenu en quelque sorte une charte du travail qu'il faut défendre de toute la force dont nos organisations syndicales sont capables.

C'est ainsi qu'une des premières tâches de la F. S. I. fut de préparer la conférence de Washington de telle sorte que celle-ci devait réunir tous les principaux pays industriels. Ce qui fut très difficile du fait que l'Entente voulait en exclure les Centraux, bien que ces pays possédassent la législation ouvrière la plus avancée.

Aussi, on peut dire que ce fut un gros succès pour le bureau de la F. S. I. que d'obtenir, grâce à la solidarité internationale qui s'était affirmée à nouveau entre les organisations ouvrières de tous les pays, que les pays centraux fussent invités, alors même que ces invitations parvinrent trop tard pour qu'on en put tenir compte pratiquement à cette première conférence. Depuis, ces pays participèrent à toutes les conférences internationales du travail, qui eurent lieu après Washington, en 1919, qui fut la première, à Gênes, en 1920, et à Genève, en 1921.

Le résultat pratique le plus considérable fut l'adoption à la conférence de Washington de la convention sur la semaine de 48 heures. Depuis, l'opposition patronale n'a fait que grandir contre toute législation sociale internationale, et peu de pays mettent de la bonne volonté à ratifier ces conventions.

Les représentants de la F. S. I. au Bureau international du travail et aux conférences internationales du travail durent de plus en plus se servir de ces